

RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES GOLF DE CORNOUAILLE

Ces règles locales s'appliquent en complément des règles locales permanentes des épreuves fédérales, affichés au tableau officiel.

Entraînements sur le terrain :

L'entraînement sur le terrain de la compétition est autorisé avant et entre les tours, sur et autour du putting-green ainsi que dans le bunker situé à gauche du départ du trou n°1 (sans gêner les joueurs prenant leur départ au trou n°1).

Hors-Limites :

-Le practice est hors-limites.

-Le " Hors-Limites" situé immédiatement à droite des trous n°9, 12 et 14 ne concerne que le jeu de chacun de ces trous. les piquets blancs qui le matérialisent sont classés "Obstructions Inamovibles" (R.16.1) pour le jeu des autres trous.

-Les éléments définissant les hors limites tels que murs, clôtures (sauf les renforts intérieurs) piquets et palissades ne sont pas des obstructions.

Zones à pénalité rouge :

-Tous les fossés non balisés sur le terrain sont des "zones à pénalité rouge" dont la lisière se confond avec la ligne de rupture de pente qui les borde.

-Trou n°12 : quand on est sûr ou quasiment certain que la balle est dans une zone à pénalité rouge qui est également bordée par une zone hors limites, il est possible de se dégager sur la rive opposée à la zone de hors-limites. (règle locale type B-2).

Obstructions Inamovibles :

-Les routes empierrés, gravillonnées et/ou goudronnées sur le parcours ainsi que leurs abords dégradés.

-Les ensembles "arbres tuteurés (ou haubanés ou grillagés à la base) et leur cuvette".

-Les renforts de l'armature à l'arrière du practice (trou n°17).

-Les grillages (ou filets) et leurs armatures sur le parcours (trou n°11 et 15).

Terrain en réparation :

Les traces profondes d'engins dans la zone générale du parcours ainsi que sur les rejets de glaise sur le trou n°8.

Les zones abimées (en creux) sur les greens.

Les plantations sur parterres ou massifs jardinés marqués d'un piquet bleu. (Trou n°15).

Les bunkers où il y a de l'eau et où il n'est plus possible de dropper dans le bunker sont considérés en réparation.

Bunkers :

Les pierres dans les bunkers qui peuvent représenter un danger pour la sécurité des joueurs, peuvent être relevées et sont considérées comme obstruction amovible.

Pénalité pour infraction à ces Règles Locales : stroke play : 2 coups, match play : perte du trou.

Mise à jour : Avril 2021

Drapeaux :

-Entrée de green : jaune

-Milieu de green : bleu

-Fond de green : rouge